

## Rapport d'Activités 2018



#### Avoir l'esprit de solidarité : une force entre nous pour vous







#### Le mot de la Vice-Présidente



Ce bilan d'activité met en lumière le travail accompli par l'équipe du CCas, les Bénévoles, les administrateurs, les membres de la commission solidarité, les agents communaux et les Elus, qui ont su se mobiliser et additionner leur compétence et leur créativité au service de la solidarité.

Le CCas est présent au quotidien pour répondre aux attentes des habitants en difficulté, en recherche d'une aide pour accéder à leurs droits, d'un soutien pour surmonter les épreuves de la vie. Nos actions doivent permettre à chaque citoyen d'être acteur de son parcours. En effet, nous n'avons pas vocation de « faire à la place de » mais de « bâtir avec ». Le socle de notre construction est constitué de valeurs: équité de traitement, respect de la personne humaine, liberté de choix.

C'est une action ambitieuse car nous voulons une ville fraternelle qui développe l'autonomie, rompt l'isolement et créé du lien social. C'est pour cela qu'il nous faut traiter la précarité dans son ensemble et non la segmenter et ainsi, prendre en compte la personne dans sa globalité et son histoire.

Mais c'est également un challenge de vouloir construire une Ville où chacun trouve sa place et puisse mener une vie de citoyen épanoui, et en particulier les personnes les plus fragiles. Nous avons commencé à le relever mais ce n'est qu'un début.

Ce bilan d'activité donne à voir, dans leur diversité, l'ensemble des actions de solidarité porté par la ville de Lagord, au travers de son CCAS. Une ville qui se veut profondément humaine, engagée pour l'égalité et contre toutes les discriminations, attentive à la place de toutes les générations de la petite enfance à nos ancien, en passant par la jeunesse qui est une richesse dans notre ville. Bien au-delà de nos compétences, nous nous attachons à bien prendre en compte les besoins évolutifs et les conditions de vie des Lagordais, et ce à tous les âges de la vie : familles, personnes âgées, jeunes en insertion, ménages confrontés aux difficultés socio-économiques.

Nous travaillons avec l'appui de l'Analyse des Besoins Sociaux et des participants aux différents comités de pilotage afin d'anticiper les évolutions du territoire pour adapter sans cesse notre approche sociale des besoins existants ou émergeants dans nos quartiers. Avec le comité des sages, les comités de quartier et les associations lagordaises nous tissons des partenariats pour favoriser l'accueil des plus démunis de la commune et ainsi faciliter le lien social. On peut citer : Troc livres, le 7éme art, Ma Mutuelle ma Santé, l'accueil pour les demandeurs de logements, Guide des Aides Facultatives, L'apprentissage du Français aux personnes migrantes, L'aide Alimentaire avec l'ouverture prochaine d'un nouveau local flambant neuf dédié à cet usage... qui ne sont que des exemples montrant la diversité de nos actions qui nous permettent de garantir ainsi une qualité de service à un public plus large

De tous ces enjeux importants, ce document témoigne bien, enrichi d'exemples, de réalisations comme de perspectives, avec en filigrane la recherche permanente d'apporter des réponses à nos concitoyens.

Soyez tous remerciés pour votre engagement!

Brigitte Lacarrière Vice-Présidente du CCAS Adjointe à l'action sociale et la solidarité

#### **SOMMAIRE**

- 1) Le Centre Communal d'Action Sociale
  - 1-1 Son fonctionnement
    - 1-1-1 Composition
    - 1-1-2 Le personnel
    - 1-1-3 Ressources financières (le budget)
    - 1-1-4 Fonctionnement du conseil d'administration en 2018
    - 1-1-5 Activités des commissions La commission permanente La commission solidarité
  - 1-2 Les obligations des CCAS
- 2) Les aides
  - 2-1 L'aide sociale légale
    - 2-1-1 L'Aide Personnalisée d'Autonomie
    - 2-1-2 L'aide sociale en établissement et l'obligation alimentaire
    - 2-1-3 Les autres aides
  - 2-2 Les aides sociales facultatives
    - 2-2-1 Les aides financières
    - 2-2-2 Les aides alimentaires
      - La distribution alimentaire
- 3) Les actions en faveur des séniors
  - 3-1 Le repas des aînés et la galette
  - 3-2 L'aide au transport
  - 3-3 La téléassistance
  - 3-4 La semaine bleue
  - 3-5 Rendez-Vous Ciné
- 4) Les actions de solidarité
  - 4-1 Le plan canicule
  - 4-2 La Mutuelle
  - 4-3 Le logement
  - 4-4 Atelier : Comment réduire sa consommation d'énergie
  - 4-5 Forum Jeunes
  - 4-6 Octobre rose
  - 4-7 L'accueil des migrants
  - 4-8 L'aide aux associations
  - 4-9 Les bénévoles
  - 4-10 Participation aux actions communales et intercommunales
- 5) Le travail des Comité de Pilotage de l'Analyse des Besoins Sociaux
  - 5-1 COPIL « Insertion des Jeunes Adultes sur la commune »
  - 5-2 COPIL « Accompagnement des séniors »

Analyse 2018 et projets 2019

Annexe 1: COPIL (25 Janvier 2018) « Insertion des jeunes adultes » Annexe 2 : COPIL (31 Janvier 2018) « Accompagnement des séniors ».

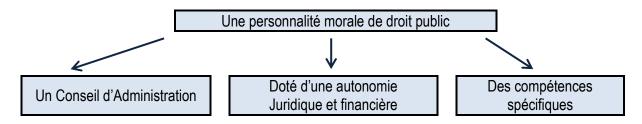
#### 1) Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de Lagord est un établissement public autonome dont l'existence est de droit dans les communes de plus de 1 500 habitants ; adhérent à l'Union Nationale des CCAS, à l'Union Départementale des CCAS et membre de l'interCCAS de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire de la commune.

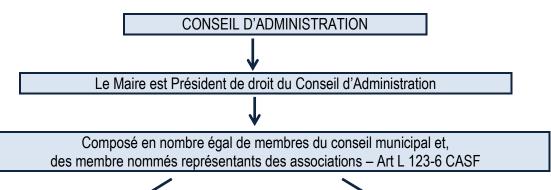
Il est composé d'un conseil d'administration, organe délibérant du CCAS, constitué de 11 membres et présidé par Monsieur Le Maire.

Le C.C.A.S. est adhérent à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) et participe aux réunions de l'UDCCAS (Union Départementale des C.C.A.S.).et de l'InterCCAS.



#### 1-1 Son fonctionnement





Membres élus par le Conseil Municipal

Mme Brigitte Lacarrière – Adjointe aux affaires sociales et Vice-Présidente du C.C.A.S.

Mme Armelle Blanchard – Conseillère municipale
M. Yannick Martin – Conseiller municipal

Mme Jacqueline Alzy – Conseillère municipale

Mme Nadège Aubert – Conseillère municipale

Membres nommés par le Maire Mme Michelle Viaud – Représentant UDAF Mme Magali Renaud – Représentant UDAF Mme Rénilde Guignard – Représentant club des aînés

Mme Yvette Patrier – Représentant club des aînés

M. Jean Morinière – Représentant de l'association des accidentés de la vie.

C'est le conseil d'administration, par ses délibérations, qui donne les orientations de la politique menée sur la commune en matière d'action sociale

#### 1-1-2 Le personnel

Le personnel du CCAS relève du statut de la fonction publique territoriale.

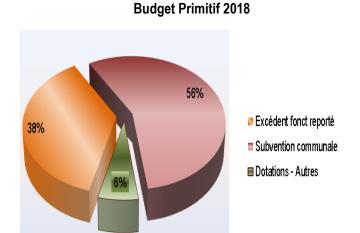
En 2018, une convention de partenariat entre la commune et le CCAS (délibération 2018-04 du 15 Mars 2018) et une convention de mise à disposition du personnel (délibération 2018-05 du 15 mars 2018) ont été signées : les agents de la commune sont mis disposition du CCAS gratuitement.

Tableau des effectifs au 01 Janvier 2018 : Un agent du grade d'attaché – A temps plein Un agent contractuel d'accueil à temps partiel (50 %)

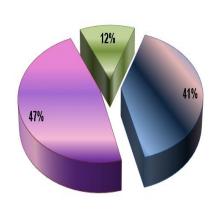
Recettes de fonctionnement

#### 1-1-3 Les ressources financières

Le CCAS est un établissement public qui dispose d'un budget propre, principalement financé par une subvention de la commune.



#### Dépenses de fonctionnement Budget Primitif 2018



■ Charges à caract général ■ Aides et actions sociales ■ Animation prestations séniors

#### Recettes de fonctionnement (Budget primitif)

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2018 est de 43 240 €uros alors qu'il était de 31 028 €uros pour l'année 2017, soit 38 % du budget de fonctionnement

L'augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté par rapport à l'année précédente est principalement dû au fait de la stabilisation des dépenses de fonctionnement à caractère général et de nouvelles actions. La contribution du département pour la pré-instruction des dossiers a été supprimée.

La diminution des recettes liées à la régie « animation » est due à l'annulation du repas des aînés en fin d'année 2018. Il n'y aura pas de liées à cette animation.

A compter de septembre 2018, la commune a augmenté sa subvention de 5 000 € (pour les 4 derniers mois de l'année) pour la prise en charge des frais de personnel de l'agent d'accueil.

#### <u>Dépenses de fonctionnement (Budget primitif)</u>

Les charges à caractère « social » comprennent toutes les aides facultatives prévues par le règlement des aides facultatives : aides alimentaires (dont participation à l'AIE pour la distribution alimentaire) aides au logement (énergie, installation) aides à l'équipement des personnes handicapées, aides aux loisirs, au transport (personnes handicapées bénéficiaires de l'AAH et personnes retraitées bénéficiaires de l'ASPA), et autres aides exceptionnelles personnelles ou collectives à caractère social.

Elles restent quasiment à l'identique par rapport à l'année 2017 (2017 : 21 466 € - 2018 : 22 102 €).

En 2018, du fait de l'indisponibilité de salle polyvalente en fin d'année, il n'y a pas eu de repas des aînés en octobre d'où la diminution de 34 % (2017) à 12 % (2018) du budget pour la partie animation. L'organisation de 2 repas en 2019 augmentera de manière non négligeable ce poste (traiteur, frais d'animation, frais d'affranchissement.).

A compter de septembre 2018, le CCAS a pris en charge directement les frais de personnel de l'agent d'accueil : facturation directe par le centre de gestion augmentant ainsi les dépenses à caractère général. (2017 : 13 406 € 2018 : 18 999 €)

#### 1-1-4 Fonctionnement du Conseil d'Administration en 2018

Le Conseil d'Administration s'est réunit 4 fois en 2018

	CONSEIL DIA DIMINISTRATION DIL COAS					
	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS					
	TABLE DES MATIERES – ANNEE 2018					
Délibération	Intitulé					
0040 04	Conseil d'Administration du 15 Mars 2018					
2018–01	Budget Primitif 2018					
2018-02	Vote de Subventions					
2018-03	Démission d'un membre de la commission permanente –					
	Modification de la composition de la commission permanente					
2018-04	Convention de partenariat entre la commune et le CCAS					
2018-05	Convention de mise à disposition de personnel					
2018-06	Décisions du Président prise dans le cadre de sa délégation					
	Conseil d'Administration du 14 Mai 2018					
2018-07	Approbation du compte de gestion 2017					
2018-08	Approbation du compte administratif 2017					
2018-09	Affectation des résultats de l'exercice 2017					
2018-10	Budget Supplémentaire 2018					
2018-11	Vote de Subvention					
2018-12	Semaine bleue – Prise en charge des frais d'animation					
0040 40	Adhésion à la mission optionnelle de remplacement et de renfort du Centre de					
2018-13	Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime					
	Conseil d'Administration du 27 Septembre 2018					
2018-14	Décision modificative 2018/1					
	Conseil d'Administration du 18 Décembre 2018					
2018-15	Projet de création d'une épicerie sociale					
2018-16	Attribution d'une subvention					
	DEGICIONO DI EDEGIDENT DDIGEO DANO					
	DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS					
	LE CADRE DE SA DELEGATION					
Décision	Du 26 mars 2018 relative à la commande pour la galette des Aînés à la société Aunis					
2018-01	Réception pour un montant de 2 772 €TTC					
Décisions	Du 29 Juin 2018 et du 21 Août 2018 relatives à la participation aux dépenses de					
2018-02	fonctionnent de l'Association Intercommunale d'Entraide, pour l'année 2018, pour la					
2018-03	somme de 1 161,78 € et de 16,22 € (ajustement).					
Décision	Du 21 Août 2018 relative à la commande à la société « e17 » de matériel de projection					
2018-04	pour la somme de 1 309,24 € TTC.					

#### 1-1-5 Activités des commissions

#### Commission permanente



Somme

#### Informations sur l'activité de la commission permanente -Année 2018 -

## Commission Permanente du 21/03/2018 Libellé du type d'intervention Total accordé Nbre dossiers Aide à l'équipt pers handicapées 1000 2 Aide au Logement - Equipement 300 2 Aide exceptionnelle non prévue 300 1 Aides Alimentaires 44 1

Mue au Logerrent- Equipement	""	_
Aide exceptionnelle non prévue	300	1
Aides Alimentaires	44	1
Eau	365,47	2
Electricité	343,51	2
Gaz	65	1

Commission Permanente du 14/05/2018							
Libellé du type d'intervention	Total accordé	Nbre dossiers					
Aide activités sportives/culturelles	100	1					
Gaz	180,72	1					
Somme	280,72	2					

Commission Permanente du 27/09/2018

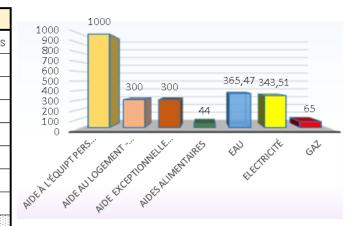
2417,98

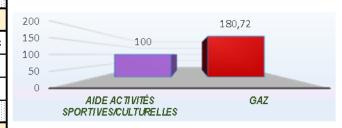
11

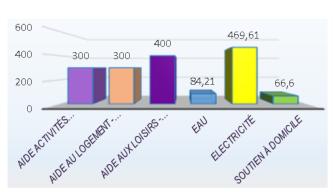
Libellé du type d'intervention	Total accordé	Nbre dossiers
Aide activités sportives/culturelles	300	3
Aide au Logement- Equipement	300	2
Aide aux loisirs - Vacances	400	3
Eau	84,21	1
Electricité	469,61	1
Soutien à domicile	66,6	1
Somme	1 620,42	11
	<del> </del>	<del> </del>

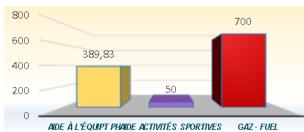
Commission Perman	ente du 18 <i>1</i> 12	/2018
Libellé du type d'intervention	Total accordé	Nbre dossiers
Aide à l'équiptPH	389,83	1
Aide activités sportives	50	1
Gaz - Fuel	700	2
Somme	1 139,83	4

#### Montant total accordé €uros









#### Commission de Solidarité

La commission solidarité est associée aux différentes actions du CCAS : le plan canicule, la charte des bénévoles, octobre rose, la semaine bleue et le projet intergénérationnel à l'EHPAD du Rayon d'Or, et participation aux travaux de l'ABS, 2 réunions en 2018. Pour les dossiers avec une thématique spécifique, des réunions sont organisées : plan canicule, semaine bleue, rendez-vous ciné, .....

#### 1-2 Les obligations du CCAS

#### L'Analyse des Besoins Sociaux

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

Cette analyse a été faite en 2015 et les orientations préconisées font l'objet de réflexion pour être mises en place.

#### La pré-instruction des dossiers de demande d'aide sociale

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation.

#### La domiciliation des personnes sans domicile stable

Pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet.

20 personnes sont concernées.

#### 2) Les aides

#### 2-1 L'aide sociale légale

Répartition des dossiers d'aide légale pré-instruits adressés au département

APA à domicile	APA en Etab	Hébergement Etab	Obligation Alimentaire	Autres
21	34	18	32	6

111 dossiers

Aujourd'hui les Centres Communaux d'Action Sociale sont devenus les principaux interlocuteurs du département qui reste le « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre de financer la perte d'autonomie. En général lorsqu'on parle d'aide sociale légale, on fait référence à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, mais ce n'est pas la seule. L'aide sociale légale est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes handicapées (aide à domicile, aide en établissement..;)

#### 2-1-1 L'Aide Personnalisée d'Autonomie

Succédant au dispositif de la prestation spécifique dépendance (1997 – avant 1997, les personnes âgées étaient considérées comme des personnes handicapées et percevaient l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne), l'ambition de l'APA est de renforcer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante et en les maintenant au mieux à leur domicile.

L'allocation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles demeurant en établissement. Elle est fondée sur le libre choix du lieu de vie de la personne âgée et sur la possibilité, pour sa famille, de bénéficier d'un soutien dans l'aide qu'elle lui apporte.

Elle a été créée par la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation qui a été revalorisée par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le C.C.A.S. n'a pas de service d'aide à domicile ; il ne peut gérer les aides ménagères que ce soit dans le cadre de l'APA ou autres. Une convention d'intervention a été signée avec le C.C.A.S de La Rochelle. D'autres associations ou sociétés peuvent également intervenir chez les particuliers, l'usager est libre de choisir.

En 2017, 2 860 heures ont été servies, par le CCAS de La Rochelle, pour des Lagordais (les chiffres sont connus avec une année de décalage). Ce nombre d'heures est identique à celui de 2016 ( 2 880).

33 usagers sont servis, pour des heures principalement financées par le département, effectuées dans le cadre de l'APA, de la PCH (prestation de compensation de l'handicap) et services ménagers mais aussi financées par les caisses de retraite (principalement la CARSAT). 22,50 % sont des heures « mandataires »financées directement par l'usager.

Il n'y a plus de participation du CCAS de Lagord (Délibération n° 2016-12 du 19 Avril 2016 du CCAS de Lagord).

#### 2-1-2 L'aide sociale pour hébergement en établissement – les obligations alimentaires

Un dossier est constitué lorsque les ressources de la personne hébergée en établissement ne suffisent pas à financer les frais d'établissement.

Les enfants, petits-enfants, parents, grands-parents, beaux-pères, belles-mères, gendres et belles-filles sont tenus de l'obligation alimentaire envers un parent qui n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance (principalement accueil en EHPAD). Les dossiers sont pré-instruits au CCAS pour les obligés alimentaires résidant sur la commune de Lagord.

#### 2-1-3 Les autres aides légales

Autres dossiers d'aide légale qui sont occasionnellement pré-instruits par le CCAS : APA en accueil familial, aide sociale aux personnes handicapées : services ménagers, ...

A compter de l'année 2018, le département ne rembourse plus les CCAS pour la pré-instruction des dossiers d'aide sociale (auparavant 15 € par dossier et en 2017, 10 € par dossier).

#### 2-2 L'aide sociale facultative

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire et intervient quand les dispositions de droit commun ou d'aide légale ont été sollicitées.

Le 29 Juin 2016, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lagord a adopté le règlement d'aide sociale facultative, qui précise les règles selon lesquelles les dispositifs pourront être sollicités et accordés.

Ce règlement s'adresse, dans un souci de transparence, aux usagers, aux élus, aux membres du Conseil d'Administration et au service du CCAS ainsi qu'aux travailleurs sociaux qui sont en relation avec les Lagordais en situation fragile.











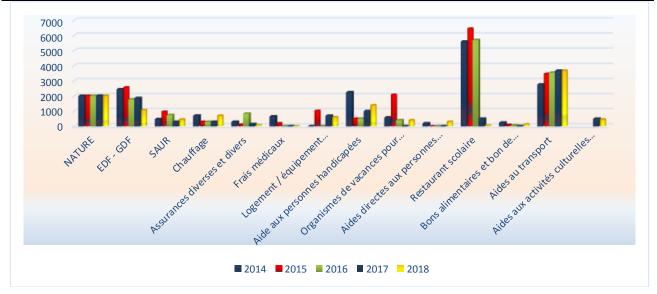




#### 2-2-1 Les aides financières (Commission Permanente)

#### ETAT DES AIDES FINANCIERES FACULTATIVES ACCORDEES 2014 - 2015 - 2016 - 2017-2018

NATURE	2014	2015	2016	2017	2018
EDF - GDF	2 448 €	2 569 €	1 778 €	1 864 €	1 059 €
SAUR	478€	957€	742€	298€	450€
Chauffage	703€	297 €	300€	300€	700€
Assurances diverses et divers	300€	104€	832€	146€	67€
Frais médicaux	652€	200€	0€	0€	0€
Logement / équipement ménager	0€	1 018 €	0€	700€	600€
Aide aux personnes handicapées	2 250 €	500€	500€	1 000 €	1 390 €
Organismes de vacances pour enfants et handicapés	583€	2 076 €	400€	0€	400€
Aides directes aux personnes ou aide exceptionnelle	200€	0€	0€	0€	300€
Restaurant scolaire	5 597 €	6 452 €	5 700 €	500€	44€
Bons alimentaires et bon de Noel	240€	90€	60€	0€	120€
Aides au transport	2 760 €	3 466 €	3 545 €	3 670 €	3 670 €
Aides aux activités culturelles et sportives				500€	450€
TOTAL	16 211 €	17 730 €	13 857 €	8 978 €	9 250 €



En 2018, les aides accordées à la restauration scolaire sont à Lagord quasiment nulles puisque les tarifs appliqués par la collectivité font référence au quotient familial de la famille.

L'aide au transport pour les personnes âgées est stable, pour les personnes handicapées en légère augmentation.

La **C**ommission Locale de **C**oncertation, instance animée par le Conseil Départemental (Délégation Territoriale de La Rochelle/Ré), regroupe des associations caritatives locales (Secours catholique, Entraide Protestante, la Croix-Rouge, Entraide et Solidarité Rochelaise) des « Institutions » (Mutuelle Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie ....).

Elle a une fonction d'aide financière et d'information.

Sur présentation de dossiers par le C.C.A.S., elle participe, en fonction des revenus des familles, au paiement de factures, elle intervient après la commission permanente du CCAS.

Dix dossiers ont été présentés en Commission Locale de Concertation principalement pour l'aide au paiement de factures d'énergie.

#### 2-2-2 Les aides alimentaires

#### La banque alimentaire, c'est :

Le personnel communal administratif et technique, les élus, les bénévoles qui préparent et participent à la distribution et à la collecte :

- La distribution alimentaire : deux distributions par mois à tous les bénéficiaires : préparation et répartition des denrées données,
- Participation à la collecte nationale, 2 fois par an, pendant 2 journées (en juin et en novembre) sur les grands magasins alimentaires de la commune.

#### Pour l'année 2018, 3 magasins :

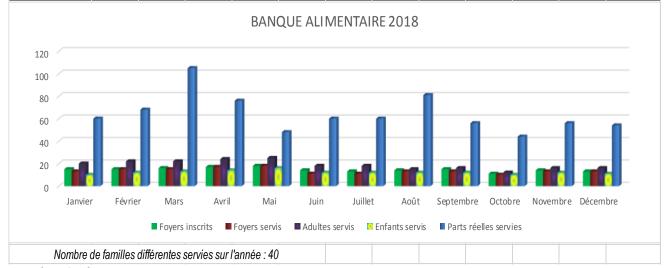
Magasin	2016	2017		2018	
Leader Price Lagord	548	741	+ 193 kgs	559,50	-181,50
Lidl Lagord	1063	1110	+ 47 kgs	1 039	−71 Kgs
Carrefour City	Fermé	272 Kgs	+ 272 kgs	546,50	+ 274,50

Leader Price Lagord est collecté par les bénévoles de la commune de L'Houmeau.



#### BANQUE ALIMENTAIRE - Distribution 2018

		BILAN BANQUE ALIMENTAIRE ANNEE 2018										
			1ER SE	MESTRE				2è SEMESTRE				
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Foyers inscrits	15	15	16	17	18	14	13	14	15	11	14	13
Foyers servis	13	15	15	17	18	11	11	13	13	10	13	13
Adultes servis	20	22	22	24	25	18	18	15	16	12	16	16
Enfants servis	10	12	13	14	16	12	12	12	12	10	12	11
Parts réelles servies	60	68	105	76	48	60	60	81	56	44	56	54

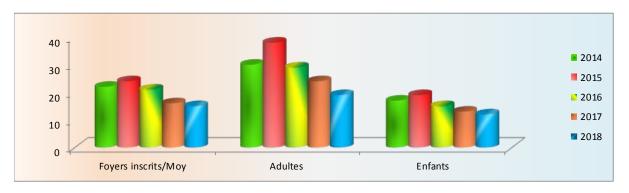


1 part = 1 personne

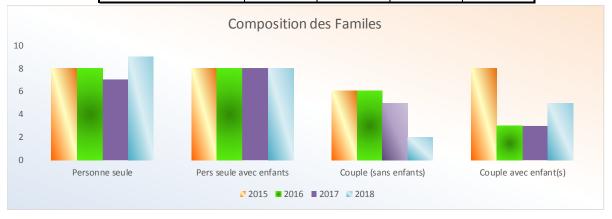
Le règlement intérieur des aides facultatives du CCAS de Lagord prévoit qu'il ne peut y avoir cumul d'aide au repas : le tarif du restaurant scolaire de l'école primaire de Lagord est appliqué en fonction des quotients familiaux, ce qui constitue déjà une aide : en 2018, il y a eu peu d'aides accordées pour la restauration scolaire.

#### BANQUE ALIMENTAIRE - Distribution CCAS de Lagord - 2018

Par distribution	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Foyers inscrits/Moy	11	16	22	24	21	16	15
Adultes	15	26	30	38	29	24	19
Enfants	6	11	17	19	15	13	12



Composition des familles reçues (moyenne)							
2015 2016 2017 2018							
Personne seule	8	8	7	9			
Pers seule avec enfants	8	8	8	8			
Couple (sans enfants)	6	6	5	2			
Couple avec enfant(s)	8	3	3	5			



Turnover des foyers bénéficaires de la banque alimentaire 2018					
En 2017					
Nouveaux bénéficiaires	11	10 forces contractés toute l'année			
Sortants	14	10 foyers sont restés toute l'année			
·	En :	2018			
Nouveaux bénéficiaires	6	10. favora continatión touta l'année			
Sortants	8	10 foyers sont restés toute l'année			

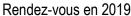


Rapport d'activités 2018 - CCAS de Lagord

#### 3) Les actions en faveur des séniors

#### 3-1 Le repas des aînés et la galette, pas de repas cette année !!

En 2018, le CCAS a organisé uniquement la galette le 25 Mars 2018 à la salle polyvalente de Nieul-Sur-Mer. Le repas traditionnellement organisé au mois d'octobre a été annulé, faute de salle disponible sur la commune de Lagord et de Nieul-Sur-Mer.







#### 3-2 L'aide au transport

De nombreux séniors, bien qu'encore actifs, ne peuvent plus conduire ou ont des difficultés à circuler en ville. Le problème de la mobilité, dans la ville et en dehors de la ville, reste important.



Le C.C.A.S. organise et prend en charge un transport collectif, tous les vendredis après-midi, pour le rendez-vous hebdomadaire des aînés au club situé rue du Parc. Il soutient et favorise l'investissement des aînés dans le club par l'octroi d'une subvention.



Aide au transport collectif (prise en charge par le CCAS de l'abonnement mensuel RTCR) pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Une participation financière est demandée en fonction des ressources.

Aide au transport collectif (prise en charge par le CCAS de l'abonnement mensuel RTCR) pour les personnes handicapées qui ont comme unique ressource l'Allocation Adulte Handicapée (ou montant équivalent avec un handicap de 80 % minimum).



#### 3-3 La téléassistance

Le C.C.A.S. a souscrit avec Serena, service de téléassistance, un contrat faisant bénéficier aux lagordais de tarifs préférentiels. Le CCAS instruit les dossiers et peut également être l'intermédiaire entre le souscripteur et la société pour tout questionnement, mise en place du contrat et installation du matériel, modification du contrat, arrêt provisoire ou définitif du contrat, ...

Dix-huit bénéficiaires en 2018.

#### 3-4 La semaine bleue

Semaine nationale des retraités et personnes âgées

Du 8 au 14 Octobre 2018 « A tout âge, faire société »

Chaque année, un moment privilégié est organisé pour informer et sensibiliser le public sur les questions liées aux personnes âgées, dit la semaine bleue.

Le centre communal d'action sociale, pour la quatrième fois fois, initie et coordonne une semaine d'animation, d'échange, entre les différentes structures : EHPAD du Bois d'Huré, EHPAD du Rayon d'Or, foyer logement La Villa Opaline et le club des aînés. Le CCAS prend en charge une animation : une séance de relaxation assurée par une professionnelle dans les structures participantes et une séance ouverte aux lagordais.



Après-midi récréatif « autour du jeu» à Villa Opaline, le 3 octobre, entre les enfants du centre de loisirs, les EHPAD du Bois d'Huré et Rayon d'Or, Villa Opaline et le club des Aînés.

Moment de partage qui se termine par un goûter pris en commun

#### Cette année !!

Dans le cadre de la semaine bleue, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la Délégation Territoriale La Rochelle-Ré-Aunis Atlantique a souhaité réunir les communes et partenaires présents sur son territoire afin d'étudier l'opportunité d'un projet commun. lors de cette semaine.

Une journée évènementielle a été organisée le Dimanche 7 Octobre 2018 au centre socio-culturel de Lagord en partenariat avec le CCAS de Lagord, et la participation des communes limitrophes sur le thème « Entre terre et mer ». La présence de différentes associations sensibilisées à l'environnement, de la ferme pédagogique « Tiligolo », d'un marché fermier, des jeux pour enfants et adultes, et surtout le **concours de la meilleure soupe** a permis de proposer un après-midi récréatif très apprécié.



La remise des prix



Les heureuses gagnantes







#### 3-5 Rendez-Vous Ciné



Le projet Rendez-Vous Ciné est subventionné par la Conférence des Financeurs.

Ces Rendez-Vous Ciné s'adressent à tous, mais le choix des films est plutôt orienté vers un public sénior.

Les séances de cinéma ont lieu dans les quartiers : salle du Lignon, salle Gaston Gaillard, salle des fêtes et médiathèque.

Le projet s'apparente à un « cinéma de quartier » et est très apprécié. Le projet est reconduit en 2019



#### 4) Les actions de solidarité

#### 4-1 Le plan canicule

Comme depuis 2004, le plan canicule a été réactivé.

En juin 2017 il y a eu un pic de chaleur ; des courriers personnalisés ont été adressés à tous les lagordais de 70 ans et plus, et un communiqué dans le journal local et sur les panneaux électroniques pendant toute la période du plan canicule.

Les visites ou appels téléphoniques se font uniquement auprès des personnes qui ont fait la démarche de s'inscrire, par un bulletin d'inscription, par appel téléphonique au CCAS ou par mail.

Des élus et des bénévoles se sont mobilisés tout au long de l'été pour appeler les personnes ou leur rendre visite en fonction de leur demande sur les bulletins d'inscription.

57 personnes se sont inscrites.

Il n'a pas été repéré de situation difficile.

#### 4-2 La Mutuelle





L'accès à la santé pour tous.

Le CCAS s'est inscrit en 2016, par la signature d'une convention, dans la démarche « Ma Commune, Ma Santé » proposée par l'association ACTIOM. Cette association offre une solution négociée auprès de mutuelles spécialisées.

L'objectif est de permettre à tous les Lagordais de disposer d'une mutuelle complémentaire à moindre coût. Environ 30 rendez-vous à la Mairie.

#### 4-3 le logement



Au 1ier Janvier 2018, la commune de Lagord recense 325 logements sociaux.

Le CCAS accueille et accompagne les demandeurs de logement social :

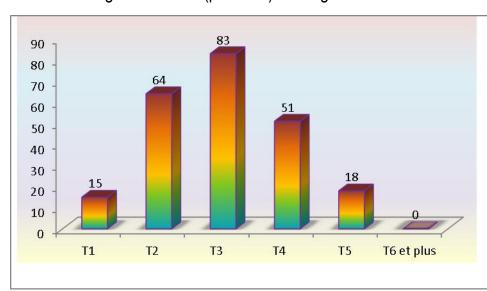
Inscription et mise à jour des dossiers sur le fichier de la demande locative,

Participation aux commissions d'attribution de logements,

Signature d'une convention de réservation « mairie » de logements sociaux avec les bailleurs sociaux (Atlantic Aménagement, Office Public des H.L.M.).

#### Etat de la demande de logement social (priorité 1) sur Lagord – 01/01/2018

Nombre de demande de logements -Priorité 1 Lagord – Au 01/01/2018



#### Situation des logements sociaux sur la commune de Lagord au 01/01/2018

Localisation	Nombre de logements
« La Vallée »	112
Avenue de Varsovie	18
Les Godettes	16
La Butte	16
Villa Vendôme (rue du Val d'Aoste)	12
Avenue du Clavier	10
Les Balcons de Ré	60
Le Clos du Bois d'Huré	10
Les Charmilles – Les Gonthières	9
Avenue Recteur P Moisy	30
Les Jardins du Moulin	12
Rue de l'Ermitage	13
Divers	7



#### 4-4 Atelier : Comment réduire sa consommation d'énergie



Afin de réduire le montant des factures d'électricité, de gaz et d'eau, le Centre Communal d'Action Sociale de Lagord, en partenariat avec EDF, a organisé dans le cadre de la prévention, un atelier ludique sur les éco-gestes intitulé « le code de l'énergie ».

Cet atelier s'est déroulé le Mercredi 25 Avril 2018 et était dirigé en priorité vers les personnes connues du CCAS

#### 4-5 Le Forum Jeunes

#### INTERNET, UN OUTIL AU SERVICE DES JEUNES

Les objectifs du forum :

- Lancer une action en faveur des jeunes,
- Rencontrer et mobiliser les « 16/25 ans » résidant sur Lagord,
- Faciliter l'accès aux différentes démarches via Internet : emploi, santé, logement,...

Avec la participation du centre socio-culturel, de la mission locale, de pôle emploi, du centre départemental d'information jeunesse, et d'Horizon Habitat Jeunes.

Animé par un groupe de jeunes et Ugo Veron



#### 4-6 Octobre rose

Chaque année en octobre, c'est le grand retour d'Octobre Rose. Une opération de communication mondiale autour de la lutte contre le cancer du sein.

En 2018, le Centre Communal d'Action Sociale de Lagord s'est inscrit, pour la troisième fois dans cette démarche, avec un temps fort sur un après-midi, avec une pièce de théâtre





Un conte sur la voie de la guérison

Cette pièce de théâtre interpelle et attise déjà la curiosité. D'abord, parce qu'elle a été écrite par un médecin généraliste installé à Niort (79), Philippe Fabri. Ensuite parce qu'elle est jouée par ce même médecin. Enfin, parce que le personnage principal est inattendu : cette pièce raconte la folle aventure d'une cellule saine qui devient cancéreuse.

Un autre regard sur le cancer pour redonner la joie indispensable à la vie. »

Interprètes

Durdur : Philippe FABRI Purpur : Martine AUBINEAU

La cellule au piano : Yves-Marie MARTIN La cellule qui chante : Cathy DOUGLAS

#### 4-7 - L'accueil des migrants

Face à la crise migratoire l'Etat a demandé aux préfectures de mettre en place et d'organiser un dispositif d'accueil d'urgence des migrants.

La commune de Lagord a répondu favorablement en mettant à disposition deux logements communaux disponibles en attente d'un projet urbanistique.

Une convention a été signée le 1<sup>er</sup> Avril 2016, et renouvelée pour l'année 2017, précisant le partenariat entre la préfecture de Charente-Maritime, l'association Altea Cabestan et la commune de Lagord.

3 familles ont été accueillies en 2018.

L'association « vive le vélo », l'association paroissiale, différentes associations sportives lagordaises ont participé à l'accueil des migrants en leur proposant notamment des activités ou des aides sous différentes formes

#### 4-8 L'aide aux associations (Subventions)

Par l'attribution de subventions, le CCAS soutient le club des aînés et diverses associations à caractère social. Pour l'année 2018, le CCAS a subventionné 5 associations pour un montant total de 3 370 €uros.

#### 4-9 Les bénévoles

L'implication des bénévoles pour le CCAS est une vraie richesse.

Le renfort de bénévoles en accompagnement des agents, des élus, des partenaires est une source appréciable de richesse et d'échanges et un moyen pour aboutir aux projets définis par le CCAS.

Sans eux une partie des activités du CCAS ne pourrait pas être mise en œuvre.

Point de vigilance pour le CCAS :

• Maintenir l'engagement et l'enthousiasme, renforcer l'équipe des bénévoles.

Le CCAS souhaite faire mieux connaître l'action des bénévoles pour favoriser l'engagement de nouvelles personnes sur les actions existantes mais aussi sur de nouvelles actions.

Le bénévolat pour l'accueil des migrants, c'est :

• L'apprentissage du Français :

Il s'agit d'un apprentissage de la langue pour être en capacité de gérer le quotidien : se déplacer dans le temps et dans l'espace, acheter, interroger, demander, ... ce ne sont pas des cours de grammaire et/ou d'orthographe. Ces cours ont lieu 3 fois par semaine, sur un temps de 2 heures.

Le travail et l'engagement des bénévoles sont des ressources importantes et indispensables pour mener au mieux des actions de solidarité. Les projets à venir reposent également sur leur participation.

Le bénévolat pour la distribution et la collecte de la banque alimentaire, c'est :

- La distribution deux fois par mois en faveur environ d'une vingtaine de familles
- La collecte de la banque alimentaire nationale, deux fois par an sur 2 magasins lagordais.

L'implication constante et régulière de deux équipes de bénévoles (1 équipe pour les cours de français et une équipe pour la distribution alimentaire).

Le nombre d'heures effectué par les bénévoles en 2018 est estimé à 1 000, soit en moyenne 20 heures par semaine.

#### 4-9 Participation aux actions communales et intercommunales

# Projet Educatif Local de Lagord Le CCAS s'est inscrit dans l'élaboration de la démarche du Projet Educatif Local de Lagord. Le PEDL vise 4 objectifs définis par les élus : Développer le lien social, Contribuer à la cohésion entre les acteurs de la communauté éducative, Adapter l'offre de service aux besoins des familles Mettre en œuvre une démarche enrichie par la participation des acteurs locaux.

Le C.C.A.S. participe à	L'InterCCAS de la C.D.A rochelaise (28 communes) qui travaille depuis 2015 sur différentes thématiques : - les services d'aide à domicile et leur avenir et plus récemment sur « une jeunesse en quête de solutions ». Cette dernière thématique fait l'objet d'un groupement de commande pour la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux en 2019.

## 5) Le travail des COmités de PILotage en charge de l'Analyse des Besoins Sociaux

#### 5-1 COPIL « Insertion des Jeunes »

#### Annexe 1

Au regard des résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux sur la thématique « l'insertion des jeunes adultes », 4 enjeux majeurs ont été retenus (leur énumération n'a pas de valeur hiérarchique) :

- Lutter contre l'isolement des jeunes adultes en les repérant mieux
- Lever les freins autour de l'insertion professionnelle
- Améliorer l'accès aux droits des jeunes adultes lagordais
- Favoriser l'accès au logement des jeunes sur Lagord.
   1 réunion au cours de l'année 2018 et l'organisation d'un forum

#### 5-2 COPIL « Accompagnement des Séniors »

#### Annexe 2

En 2018, dernier volet de la mobilité des aînés.

Après les ateliers, en 2017 : « Remise à niveau des connaissances du code de la route » et « comment se déplacer avec les transports en commun », en 2018, dernier volet : « comment se déplacer à vélo en toute sécurité »

#### Comment se déplacer à vélo en toute sécurité ?





Lors de cet après-midi, les cyclistes ont eu un rappel sur la règlementation concernant la bicyclette, les équipements et l'entretien minimum ; rappel également du code de la route, des aménagements spécifiques.

Présentation du vélo à assistance électrique et ses spécificités Contrôle technique sommaire des vélos des participants et cours pratique en vélo sur les pistes cyclables de la commune avec explications in situ.

La connaissance des itinéraires cyclables dans et autour de Lagord, Comment accéder à différents lieux de La Rochelle

#### Constat 2018 et Projets 2019

#### Constat

En 2018, il y a continuité des animations en faveur des séniors et des actions de solidarité : galette pour les séniors, plan canicule, aides aux associations par l'attribution de subventions, ateliers mobilité « vélo », participation à la semaine bleue, octobre rose, ....

Les aides facultatives et alimentaires accordées en 2018 restent similaires à celles accordées en 2017.

En 2018 : organisation du forum jeunes ; le forum « sénior » n'a pu être mis en place compte-tenu de l'indisponibilité de la salle polyvalente.

Depuis 2016, la commune accueille plusieurs familles de migrants dans 2 logements mis à disposition, le CCAS fait le lien avec l'association Altéa-Cabestan qui a en charge leur suivi. Les bénévoles assurent des cours de français.

La place des bénévoles est toujours aussi importante, elle reste structurée dans les missions qui leur sont confiées, elle nécessite une coordination du CCAS.

Les Rendez-vous Ciné continueront en 2019.

#### **Pour 2019**

#### II – Les orientations 2019

jeunes,

#### I - Poursuivre et développer les actions existantes :

L'Analyse des Besoins Sociaux nous invite à continuer et à hiérarchiser les priorités, à renforcer le travail en partenariat avec les différents acteurs concernés, à proposer et à nous positionner sur la réalisation de projets.

Concrétiser les objectifs définis lors des différents Comités de Pilotage :
 Faire connaître et développer l'accès aux soins, savoir orienter les demandes pour les séniors et les

#### • Renforcer les actions intergénérationnelles,

Semaine bleue organisée sur la commune et en partenariat avec le département, projet « fête paysanne » avec l'EHPAD du Rayon d'Or, le centre socio-culturel et la maison des jeunes,

- Continuer la valorisation des actions des bénévoles,
  - Signature de la charte, organiser des rencontres des bénévoles.

Développer un réseau de proximité et poursuivre les actions actuelles : semaine bleue avec notamment l'intervention d'un prestataire extérieur, octobre rose, repas et galette des aînés, troc-livres, ....

Continuer les Rendez-Vous Ciné, projet soutenu financièrement par la conférence des financeurs.

#### II - Nouvelles orientation et actions :

Ouverture de l'épicerie sociale : organisation, mise en place des règlements et des ateliers, conventions diverses avec les partenaires, formation des bénévoles .... (Délibération du CA du CCAS du 18 Décembre 2018), L'épicerie sociale aura un budget annexe au budget du CCAS qui sera provisionné par une subvention du budget du CCAS lui-même provisionné par la subvention communale.

Organiser un forum thématique sur le « bien vieillir » et sur l'aide aux aidants qui n'a pu se faire en 2018 compte-tenu de l'indisponibilité de la salle polyvalente.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 confirme la ligne de conduite de la municipalité : la maîtrise des dépenses publiques.

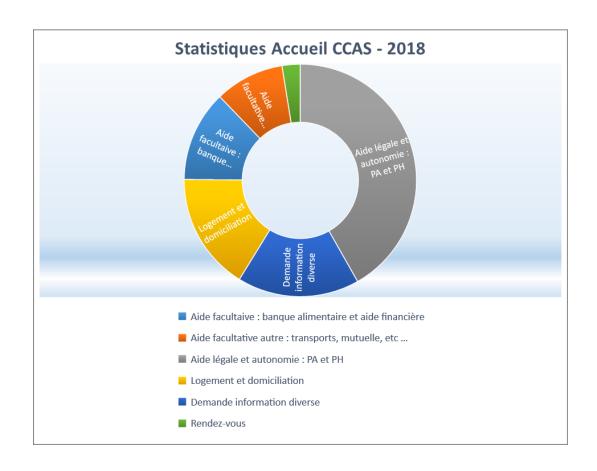
Les actions reconduites et les nouvelles actions se font en priorité avec les partenaires institutionnels et locaux. La subvention de fonctionnement versée par la commune au CCAS, en tenant compte des nouvelles actions, reste donc à l'identique pour 2019, générant une stabilité des dépenses de fonctionnement.



Le Centre Communal d'Action Sociale
A reçu en 2018 environ
600 personnes

Augmentation de 20 % des appels téléphoniques et visites







## **Analyse des Besoins Sociaux**

**COPIL: « Insertion des Jeunes Adultes »** 

Réunion du 25 Janvier 2018

#### **COMPTE-RENDU DE REUNION**

<u>Date</u>: 25 Janvier 2018 Service organisateur: CCAS

Objet: COPIL - ABS - Thématique « L'insertion des jeunes adultes résidant sur Lagord »

<u>Présents</u>: Mesdames Brigitte Lacarrière (Vice-Présidente du CCAS), Marie-Hélène Fiquet (Adjointe à la jeunesse), Valérie Parisot (responsable service jeunesse), Vincent Dessein (président du C.S.C.) Sophie Schlogel (directrice du C.S.C.), Ghislaine Lebèque,

Absentes excusées : Madame Nadège Aubert, Madame Carole Drozdowski (assistante sociale – Conseil départemental).

Madame Brigitte Lacarrière rappelle que les préconisations qui ressortent de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le cabinet Compas sont des éléments qui servent à la réflexion. Les actions qui pourraient en découler doivent tenir compte des moyens humains existants et des contraintes budgétaires. Il n'y a aucune date butoir pour les projets mis en place. Certaines actions pourraient être inscrites dans le Projet Educatif De Lagord qui est en cours d'écriture.

#### Point sur l'avancée des projets.

#### Développement d'un axe des jeunes adultes sur la maison des jeunes

Le Point Info Jeunesse existe mais n'est pas mis en place car il n'y a pas de matériel informatique en état de marche, il manque une (ou plusieurs) unités centrales.

Prochainement le centre socio-culturel aura en libre accès pour tous et donc les jeunes, en respectant des créneaux horaires définis, à Internet avec salle, mobilier, informatique spécifiquement dédiés. Un axe sera à construire entre la MDJ et le CSC.

Sans que cela remette en cause le travail en partenariat avec le centre socio-culturel, la maison des jeunes doit avoir les moyens informatiques nécessaires à son bon fonctionnement.

Madame Parisot devra adresser un mail indiquant l'état du matériel informatique et les besoins à DGS, DSTU et copie aux élus référents.

#### • Temps fort prévu à l'automne à la médiathèque : définir la thématique et le contenu

Actuellement beaucoup de journées thématiques sont organisées par la mission locale vers les jeunes. Proposition du centre socio-culturel, au lieu de refaire peut-être ce qui est déjà fait, ne faudrait-il pas encourager et aider les jeunes à aller vers la mission locale ; possibilité de les emmener, si nécessaire, avec le minibus. Le billet du mois pourrait être un des moyens de communication, encore faut-il que les services de la mairie aient l'information, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Réflexion à mener pour mettre en place la communication vers les jeunes et les inciter à « aller vers ».

#### • Le forum

Ne pas faire un forum très « institutionnel » mais comment faire « l'accroche » ?

Propositions : D'Jobs d'été ?, mais dans ce cas là plutôt vers mars ou avril, et temps trop court pour 2018. Santé ?

Après débat, l'accroche pourrait être transversale aux différents sujets traités et être L'INFORMATIQUE

#### **COMMENT ACCEDER A SES DROITS PAR L'INFORMATIQUE?**

La santé (CPAM), le logement, recherche emploi, orientation scolaire, orientation professionnelle, mission locale, etc .........

L'organisation pourrait se faire, par thèmes, autour de tables rondes avec de l'accompagnement aux démarches en ligne et des temps d'échanges.

♥ Voir disponibilité de la médiathèque (automne 2018).

Enjeu n° 1 – L	Enjeu n° 1 – Lutter contre l'isolement des jeunes adultes en les repérant mieux					
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance	
1 – Eviter les ruptures dans le parcours des jeunes en assurant une continuité dans l'accompagnement	Développer un axe « Jeunes-adultes » à la Maison des Jeunes – (Copil 22/02/2017)	Pour la maison des jeunes, le mélange des âges est difficile. Il pourrait y avoir des temps en soirée, des temps différents (Copil 22/02/17)	Rencontre avec les partenaires – Madame Lacarrière se propose de prendre contact avec la mission locale (Copil 22/02/2017)  FAIT			
2 – Renforcer les partenariats avec les institutions clés présentes sur le territoire	Recréer une permanence de la Mission Locale sur Lagord Créer un réseau de prévention entre les partenaires de proximité sur Lagord (Copil 22/02/17)  Refus de la « mission locale » (COPIL du 6 Juin 2017)	Temps fort sur la médiathèque Sur la thématique des droits des jeunes Copil 6 Juin 2017		Les services de la commune : CCAS, MDJ, travaillent avec les partenaires : centre socioculturel, mission locale, CLLAJ.(comité pour le logement autonome des jeunes).  Développer des réseaux. (Copil 22/02/17)	Sept/Oct 2018	

#### Préconisation 1 : (Copil 22 Février 2017)

Maison des jeunes : les jeunes majeurs peuvent continuer à venir, ceux qui viennent sont connus et suivis par la mission locale. Le mélange des très jeunes et jeunes adultes est possible sur des horaires différenciés.

Préconisation 1 : (Copil 6 Juin 2017)

Manque matériel informatique à la maison des jeunes (Copil 25 Janvier 2018)

#### Préconisation 2 : (Copil 22 Février 2017)

Organiser à la maison des jeunes un temps fort sur les droits des jeunes, temps fort soutenu par le CCAS. Voir si une permanence de la mission locale sur la commune ne peut pas être envisagée : Réponse de la Mission Locale 

NON

#### Préconisation 2 : (Copil 6 Juin 2017)

En septembre/Octobre 2018 sur la salle de la médiathèque ⇒ Temps fort sur la thématique : « droits des jeunes », avec le CLAJJ sur le logement + CDIJ + CIO + mission locale + C.A.F.

Ecrire le projet : le projet est écrit à plusieurs : la maison des jeunes, le centre socio-culturel et le CCAS.

#### Préconisation 2 : (Copil 25 Janvier 2018))

Forum à l'automne 2018

Enjeu n°	Enjeu n° 2 – Lever les freins autour de l'insertion professionnelle						
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance		
1 – Aider les jeunes adultes à construire un projet professionnel	Développer des actions collectives en faveur de la confiance et de l'estime de soi Favoriser les actions en relation avec le monde de l'entreprise		Favoriser les rencontres avec les partenaires de l'insertion  FAIT avec la mission locale	Proposition du centre socio- culturel, en lien avec la mission locale			
2 – Améliorer la mobilité des jeunes adultes	Accompagner vers le permis de conduire		Le CCAS cherche les infos sur les aides au permis de conduire et communication		FAIT (Annexe 1)		
3 – Favoriser le recours aux dispositifs d'insertion professionnelle existants	Favoriser le recours aux SIAE Favoriser le recours à la Garantie Jeunes		En lien avec les partenaires ad hoc, connaître et faire connaître l'existant (ou une partie) sur le territoire rochelais	La mission locale organise une info s/ la garantie jeunes Copil 6/6/17	2017/2018		

#### Préconisation 1 : (Copil 22 Février 2017)

Il est nécessaire en amont d'identifier les jeunes qui pourraient être concernés et intéressés.

Cette préconisation fait déjà partie du projet de centre socio-culturel.

Préconisations:

Réaliser des ateliers thématiques à partir des besoins.

Voir la positon de la mission locale sur cette préconisation

Préconisation 1 : (Copil 6 Juin 2017)

Le centre socio-culturel accueille des jeunes en stage, il est envisagé que le centre mette en place des ateliers « estime de soi » , des séniors ont aussi envie de faire profiter les jeunes de leur expérience (parrainage, transmission de savoirs..)

La mission locale fait déjà des ateliers « estime de soi ».

Le centre socio-culturel et la mission locale se mettent en relation pour établir l'état des lieux de ce que chacun fait : le centre socio-culturel transmet le document.

Préconisation 1 : (Copil 25 janvier 2018)

Reste à faire

#### Préconisation 2 : (Copil 22 Février 2017)

#### Préconisation 2 : (Copil 6 Juin 2017)

- Transport collectif : des aides sont accordées par la mission locale
- Aide au permis de conduire ⇒ fiche faite (à compléter éventuellement avec aide du département)

Préconisation 3 : (Copil 22 Février 2017)

Préconisation 3 : (Copil 6 Juin 2017)

Il y a 300 places pour le territoire La Rochelle/Pays d'Aunis

Il s'agit d'un accompagnement sur une durée de 12 mois pour les jeunes (18/25 ans) très éloignés de l'emploi (⇔ mi-emploi/mi-formation) pour les jeunes qui ont ni emploi, ni scolarité, ni formation, ni soutien familial.

C'est un dispositif emploi ⇒ cumul d'expérience – Contre-partie pour le jeune 472 €/mois Pour les SIAE Structures d'Insertion par l'Activité Economique, les jeunes de moins de 25 ans ne font pas partie du public prioritaire

Enjeu n° 3 – Améliorer l'accès aux droits des jeunes adultes Lagordais					
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 – Simplifier le parcours administratif des jeunes adultes	Mettre en réseau les structures locales intervenant auprès des jeunes Améliorer la communication autour des aides existantes	Favoriser l'accès à Internet dans la Maison des Jeunes – les ordinateurs ne sont pas en bon état			Fin année 2017 – 2018 FORUM Automne 2018
2 – Améliorer d'accès aux soins et à la santé des plus fragiles	Développer des actions de prévention autour de la santé Etudier la possibilité de mise en place d'un « Bilan de santé » par la Mission Locale Accompagner les jeunes vers leurs droits à la couverture santé		Accès à la santé Prendre contact la CPAM Loi citoyenneté: Art 62 L 27/01/2017: information individualisée en matière de santé délivrée par les organismes gestionnaires des régimes obligatoires d'assurance maladie Organisation d'une rencontre avec la CPAM	CPAM (et mission locale / à définir) S'informer comment la mission locale organise les bilans santé.	Fin année 2017 – 2018 FORUM Automne 2018

#### Préconisation 1 :(Copil 22 Février 2017)

Dotation par la mairie de matériel informatique plus performant.

Préconisation 1 : (Copil 06/06/2017)

Cette demande a été renouvelée auprès des services de la mairie : ⇒ c'est fait

Préconisation 1 : (Copil Automne 2018)

Le sujet sera abordé lors du forum

#### Préconisation 2 : (Copil 22 Février 2017)

<u>Art 62</u> de la loi citoyenneté prévoit une information individualisée pour aider les jeunes à connaître leurs droits et les dispositifs de prévention et examens ou bilan de santé auxquels ils peuvent prétendre gratuitement.

3 temps forts leur seront proposés : au moment de l'autonomisation des droits de santé à 16 ans ; au moment de l'acquisition du statut d'assuré (le plus souvent vers 18 ans) et à 23 ans

Différentes sessions leur permettront d'acquérir des informations et des conseils sur les droits en matière de couverture du risque maladie, les dispositifs et programmes de prévention, les consultations accessibles aux jeunes dans les centres de soins ainsi que les examens de santé gratuits. Un volet relatif à l'éducation, à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse sera également abordé.

#### Accès des jeunes à la CMU-C est facilité (art 63 de la loi)

Désormais, il suffit au jeune majeur d'attester sur l'honneur qu'il déclarera à l'avenir ses revenus distinctement pour bénéficier à titre personnel et de manière anticipée d'une protection complémentaire en matière de santé.

Contact a été pris avec la CPAM.

Préconisation 2 : (Copil 06/06/2017)

La mission locale n'organise pas de bilan de santé : le centre étant à Niort, cela demande une organisation lourde, ce n'es pas matériellement possible – des actions de prévention sont organisées.

Pour l'accès aux soins, une rencontre est à prévoir en septembre avec la CPAM ➤ FAIT

#### Préconisation 2 : (Copil Automne 2018)

Le sujet sera abordé lors du forum

Enje	Enjeu n° 4 – Favoriser l'accès au logement des jeunes sur Lagord						
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance		
1 – Maintenir/attirer les jeunes adultes sur la commune	Envisager une politique de logement adaptée aux attentes des jeunes adultes	Continuer et renforcer La commune favorise l'installation de jeunes couples. La capacité de la commune en matière de logement est contrainte par le PLUI.	Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux lors des commissions d'attribution.		FAIT à chaque demande de logement auprès des bailleurs sociaux et dans la limite de la législation		
2 – Favoriser l'accès au logement aux jeunes les plus fragiles	Développer/améliorer la communication du CCAS autour des aides disponibles pour favoriser l'accès au logement		Accompagnement des jeunes dans la prise du 1ier logement, notamment par une aide financière prévue dans le règlement des aides facultatives.		Dans le cadre du forum prévu sur la médiathèque en octobre 2018		

#### Préconisation 1 : (Copil 22 Février 2017)

Le PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est un document d'urbanisme qui traduira l'expression du projet politique d'aménagement et de développement de l'agglomération rochelaise. Il déterminera les grandes orientations de demain en termes d'aménagement : les futurs quartiers, les nouveaux équipements, la politique de transport, les secteurs agricoles ou naturels à préserver,... Comme les PLU communaux, il déterminera le droit à bâtir sur l'ensemble des propriétés du territoire de l'Agglo, à l'exception du secteur couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de La Rochelle.

Les communes ont des moyens limités par le PLUI sur l'habitat.





## **Analyse des Besoins Sociaux**

## COPIL : « Accompagnement des séniors »

Réunion du 31 Janvier 2018

#### **COMPTE-RENDU DE REUNION**

<u>Date</u>: 31 Janvier 2018 <u>Service organisateur</u>: CCAS

Objet: COPIL - ABS - Thématique « L'accompagnement des séniors sur Lagord »

<u>Présents</u>: Mesdames - Messieurs Brigitte Lacarrière (Vice-Présidente du CCAS), Hélène Chauvin (conseillère municipale), Mireille Curutchet (conseillère municipale), Léon-Louis Damour (Conseil des sages), Vincent Dessein (Président du centre socio-culturel), Béatrice Lebas (Directrice Villa Opaline), Bruno Lorillard (Délégué Territorial Adjoint au conseil départemental), Manuel Pineau (Référent famille au centre socio-culturel) Nadine Pouliquen (Assistante sociale au CLIC La Rochelle/Ré), Sophie Schlogel (Directrice du C.S.C), Wilfrid Schopp (médiathèque), Delphine Vrillaud (EHPAD Le Rayon d'Or), Madame Ghislaine Lebèque.

Absente excusée : Michelle Viaud

Madame Brigitte Lacarrière rappelle de nouveau que les préconisations qui ressortent de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le cabinet Compas sont des éléments qui servent à la réflexion. Les actions déjà mises en place et les nouvelles qui pourraient en découler doivent tenir compte des moyens humains existants et des contraintes budgétaires. Il n'y a aucune date butoir.

Suite à la réunion du 8 Juin 2017, un état récapitulatif des actions en faveur des séniors a été dressé - (Annexe 1)

Le CCAS de Lagord a mené une enquête en octobre 2017 auprès des séniors de la commune qui ont été invités à répondre à un questionnaire auto-administré intitulé Bien vivre à Lagord (Annexe 2).

Quelques remarques ont été apportées à ce questionnaire et à la synthèse des résultats qui en a été faite :

- Pour certains, il aurait été utile qu'à l'analyse des réponses, les tranches d'âge aient été indiquées
   Réponse : si pour une action ou projet quelconque cette information est utile, il y a moyen d'y répondre. Le faire pour chaque question rend la synthèse lourde et plus difficile de lecture.
- Les personnes qui ont répondu font partie de la population la plus aisée et la moins handicapée et/ou moins dépendante, ce qui peut se percevoir notamment par les réponses faites pour les déplacements. Ce sont déjà des personnes qui sont déjà dans des démarches associatives. Les personnes les plus en difficulté n'ont pas pu ou osé répondre.
  - ➤ Débat : Effectivement, c'est une déduction tout-à-fait plausible. Cependant ce questionnaire permet de faire un état des besoins, des questions plus ouvertes permettaient de faire des propositions.

Le public dit « invisible » reste également « invisible » lors de questionnaire : c'est le travail des agents du CCAS de répondre au cas par cas, à cette population, lorsqu'il y a demande. Les agents du CCAS travaillent dans l'immédiateté.

#### 1) L'isolement des personnes âgées

Comment anticiper sa perte d'autonomie qui est une des causes de l'isolement des personnes âgées ? Tant que les personnes sont autonomes, elles ne se sentent pas concerner et lorsque la dépendance arrive, de manières plus ou moins brutale, il est trop tard.

IL N'Y A PAS DE BONNE REPONSE DANS L'URGENCE, le poids pour les aidants devient alors très lourd

Le « baluchonnage » est une solution pour les aidants, c'est relativement nouveau.

Ce dispositif existe plus particulièrement pour la maladie d'Alzheimer, l'association l'Escale à La Rochelle l'a mis en place : le nombre d'intervention est faible.

#### Prestations de suppléance : le baluchonnage

Inspiré d'une initiative canadienne, le « baluchonnage » ou relayage en français en permet à un proche aidant de quitter son domicile quelques jours en laissant la personne accompagnée chez elle aux soins d'un tiers en toute confiance. Rebaptisé « relayage » en France, le concept figure dans le projet de loi sur « le droit à l'erreur », présenté fin novembre 2017 par le gouvernement et destiné à simplifier des procédures administratives. Le dispositif, dont l'expérimentation est prévue pour une durée de trois ans, permettra « de recourir à un salarié volontaire pour assurer des prestations de suppléance de l'aidant à domicile, sur une période de plusieurs jours consécutifs ».

Autre constat : les SIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) sont complets. Les infirmiers libéraux n'interviennent plus, parce qu'ils n'ont plus de disponibilité, et les SIAD, en l'occurrence sur le territoire le Lagord, l'association Tremä est souvent complète : il faut qu'une place se libère pour que le patient puisse en bénéficier.

Pour les visites à domicile, une formation des bénévoles est nécessaire, à ce jour sur la commune l'équipe de bénévoles est très active mais elle est déjà très investie sur la distribution (et collecte) de la banque alimentaire et sur les cours d'apprentissage de français aux migrants.

D'autre part, les personnes âgées ne sont pas souvent prêtes à ce que des bénévoles viennent chez elles.

Un travail de proximité pourrait être engagé en mettant en place des actions en partenariat entre le centre socio-culturel, le conseil des sages et les comités de guartier.

Le conseil des sages, à partir des personnes qui acceptent d'être interviewer (cordonnées données dans les questionnaires) doit rédiger un guide de l'entretien, en fonction des questions, des informations exploitables peuvent en ressortir.

#### Semaine bleue.

De l'évaluation faite pour l'année 2017, il en ressort que le rythme est trop lourd, tant pour les personnes âgées que pour les professionnels.

En 2018, l'organisation sera différente, et en tout état de cause étalée dans le temps et orientée vers tous les séniors.

#### Culture

Wilfrid Schopp précise que le personnel de la médiathèque n'est pas formé à la lecture à domicile. Pour les bénévoles, une formation spécifique est nécessaire.

Les projections proposées à la médiathèque sont peu vues par les personnes âgées. Différentes raisons à cela : le problème de mobilité et d'intérêt pour ce qui est diffusé.

Bruon Lorillard informe que la *Conférence des Financeurs* pourrait soutenir financièrement un projet dans une des thématiques prévues.

Un projet sera construit en ce sens là.

#### 2) La mobilité

Objectif principal: Garder le plus longtemps son autonomie et comment anticiper sa perte d'autonomie.

<u>Transports individuels</u>: Un atelier de remise à niveau a été organisé et animé par la MAIF Prévention. Les personnes présentes ont été satisfaites.

L'objectif serait d'en proposer un autre, avec d'avantage de participants, de façon à faire intervenir un médecin et une auto-école. Dès qu'un groupe d'une trentaine de personnes est constitué, il sera fait appel à MAIF Prévention.

L'information est donnée au représentant du Conseil des Sages.

<u>Transports collectifs</u>: la RTCR a organisé un atelier pédagogique Cette animation a eu pour vocation de présenter le nouveau réseau de transport en commun, son utilisation et les autres services de la RTCR. La présence d'un bus de la RTCR permettra une mise en situation réelle avec un parcours. L'animation s'est faite en 2 temps d'une heure environ chacun ⇒ 1 heure atelier théorique ; 1 heure en situation de parcours.

L'animation a été appréciée et pourra être renouvelée en 2018.

#### Co-voiturage:

Le centre socio-culturel de Lagord avec la commune de L'Houmeau a pour projet l'acquisition d'un minibus adapté aux Personnes à Mobilité Réduite.

Il est en recherche de financement auprès des entreprises, fondations, département, Caisse d'Allocations Familiales, particuliers, ..... pas de demande de participation pour la mairie.

Ce mini-bus pourra être mis à disposition des EHPAD, CCAS,... - Objectif ➤ fin 2018.

Ce mini-bus peut répondre en partie au problème de mobilité, mais ne remplace pas le co-voiturage. Le co-voiturage n'est pas aujourd'hui la priorité du CCAS. S'il ressort de différentes réunions ou questionnaires que le co-voiturage est une nécessité, une réflexion pour la mise en place sera engagée.

#### Déplacement en vélo

Les séniors utilisent encore beaucoup le vélo pour des déplacements intra-muros, mais là aussi, tout comme le déplacement en voiture, un atelier « Prévention-sécurité-vélo-séniors » sera prévu au printemps 2018.

#### 3) Améliorer l'accès aux droits et le recours aux dispositifs par une meilleure information

Contact a été pris avec la CPAM : des intervenants (délégué social et/ou animateur) seront présents, à notre demande, lors de manifestations organisées par le CCAS.

#### 4) Améliorer l'accès et/ou le maintien dans un logement adapté pour les aînés les plus fragiles

Tout comme l'animation sur la prévention routière, des ateliers pourront être mis en place sur la prévention des risques domestiques, sur l'alimentation, l'hygiène de vie, ...

Amélioration de l'habitat : en lien avec le département, un état des lieux sur les aides financières pour l'aménagement du logement (ANAH, APA, ...) pour être réalisé, mais également sur les différents aménagements possibles à l'intérieur ou extérieur de la maison (domotique, douche à l'italienne, escaliers, ......).

Enjeu n° 1 – Réduire le risque d'isolement des aînés de manière préventive						
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance	
1 – « Repérer les invisibles » en mobilisant les acteurs locaux	Organiser un réseau de proximité		Questionnaire  FAIT (Annexe 2)	Comités de quartiers Conseil des sages Bénévoles	Première étape, fin 2017  FAIT (Annexe 2)	
2 – (Re)valoriser la place des aînés en développant des actions favorisant les liens intergénérationnels	Développer des ateliers transferts/échanges de compétences	Atelier « méninges et vous » sur la médiathèque (salle de conférence). C'est un atelier fermé, une dizaine de personnes habituées (réseau) – Communication dans le billet du mois et Lagord on sort – Contenu : 2 participants se relaient en tant « qu'animateur » de séance et proposent des jeux de mémoire (textes, images) (COPIL 08/06/17)	Faire un inventaire de l'existant Communiquer Et valoriser  FAIT (Annexe 1)	Document du Centre socio- culturel Bilan 2016 : ARS bien vieillir		

#### Préconisation 1 :

- Prévenir et briser l'isolement, repérer les invisibles
- Par qui ? groupe de bénévoles, comités de quartier, conseil des sages, éventuellement associations,
- Comment repérer ?
- 1) par le biais de guestionnaires avec des guestions ciblées.

Le conseil des sages est responsable de la rédaction d'un projet de questionnaire

• remettre le questionnaire par une équipe de visiteurs pour visite de convivialité ; en s'appuyant sur les comites de quartier, les bénévoles, sous la houlette du conseil des sages et recentré par le CCAS.

Le CCAS met en forme le questionnaire, récupère les questionnaires remplis, les exploite et propose une synthèse.

• 2) pour les visites à domicile ⇒ la création d'une équipe de visiteurs par quartier serait très bien, et une personne doit être à l'écoute des retours et les consigner par écrit (CCAS).

La médiathèque est un lieu ressources (livres, revues) – le personnel de la bibliothèque n'est pas formé pour aller à domicile (la formation est nécessaire), mais restent les contraintes budgétaires. Pourrait être fait un appel aux bénévoles avec une formation ou emploi civique formé à cette activité – (COPIL 21 Février 2017)

Envoi d'un questionnaire en septembre 2017, aux séniors de 70 ans et plus, en même temps que l'invitation au repas des aînés. Les attentes des séniors seront analysées et étudiées quant à la faisabilité (COPIL 8/06/2017).

#### Retour du questionnaire – Annexe 2 – COPIL du 31/01/2018

#### Préconisation 2 :

Faire un inventaire de l'existant, faire connaître et redynamiser.

Le CCAS fait état de ce qui se fait avec les partenaires ou services communaux connus.

Faire un bilan

Le centre socio-culturel remet un état de ce qu'il fait : 75 % des adhérents du centre ont 60 ans et +.

Médiathèque : atelier mémoire - (COPIL 21 Février 2017)

Le CCAS fait l'inventaire de l'existant et des actions à venir afin de communiquer – Annexe 1 - (COPIL 8/06/2017).

Enjeu n° 2 – Favo	riser la mobilité de	s aînés			
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéan ce
1 – Améliorer l'usage des services déjà existants sur le territoire	Recenser/Informer sur les aides et dispositifs existants autour des transports à destination des aînés sur le territoire. S'appuyer sur les actions des partenaires pour sensibiliser les aînés à l'usage des transports publics.		Le CCAS fait le recensement avec le CLIC et la RTCR et communique (COPIL 21 Février 2017)  Mise en place d'atelier mobilité: Transports: Collectifs Individuels Velo (COPIL 8/06/2017).	Le CLIC répond à la demande. (COPIL 21 Février 2017)  RTCR et CLIC MAIF A définir	FAIT FAIT 2018
2 - Etudier la possibilité de développer de nouvelles réponses en termes de transport à destination des aînés	Approfondir les attentes des aînés en termes de transport en les interrogeant directement Etudier la possibilité de mise en place d'un réseau de co-voiturage à destination des aînés		Réflexion sur la faisabilité et la mise en place de co-voiturage (COPIL 8/06/2017).  Questionnaire : attendre retour du questionnaire	)	Le questionn aire ne fait pas retour d'1 besoin très marqué de co-voiturage (COPIL du 31/1/2018

#### Préconisation 1 :

Faire le recensement de l'existant sur la commune avec la RTCR

Pour information depuis le COPIL :

Le CLIC a fait un état des lieux de l'offre de transport sur la Communauté d'Agglomération −Ré ⇒ constat ⇒ l'offre est satisfaisante mais plaintes diverses et demandes des séniors.

CCAS ⇒ à partir de septembre, les lignes de la RTCR changeront. La communication sur les transports se fera uniquement par la RTCR qui propose de venir faire une information de présentation et une mise en situation pour les séniors avec un bus pour un petit trajet. Ce projet, entre le CCAS et la RTCR pourrait avoir lieu en septembre/octobre. (COPIL 21 Février 2017) Ateliers mobilité:

Transports collectifs – Prévention-routière – mobilité vélo (mise en place à compter de novembre 2017 et renouvellement annuel pour les ateliers pour lesquels il y a de la demande). (COPIL 8/06/2017).

Les ateliers\_« Prévention routière » et transports collectifs ont été faits – Renouvellement possible s'il y en a la demande.

Atelier « Déplacement en vélo » à programmer en 2018.

Enjeu n° 3 – Améliorer l'accès aux droits et le recours aux dispositifs par une meilleure information

Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 Développer les modes de communication à destination des usagers et des professionnels	Développer des actions collectives de sensibilisation Envisager des publications thématiques régulières pour mieux informer sur les aides et dispositifs Organiser des réunions professionnelles thématisées		Fiche pratique par thématique Accès aux droits: contact avec la CPAM (COPIL 21 Février 2017)  RDV à prendre avec la CPAM, caisse de retraite et autres Fiche par thème à réaliser — pour communication (COPIL 8/06/2017	CLIC: amélioration du logement (COPIL 21 Février 2017)	FAIT La CPAM se renra disponible à notre demande, en fonction des manifestat ions.
2 Réduire le non- recours en luttant contre la fracture numérique	Développer un atelier intergénérationnel Accompagner les aînés dans leur démarche administrative nécessitant l'usage d'Internet			Atelier informatique au centre socio- culturel – forte demande Recherche bénévoles animateurs conseil des sages fait recherches (COPIL 8/06/2017	2018, si faisabilité

#### Préconisation 1 :

CCAS – réaliser des fiches thématiques : « se déplacer dans l'agglomération », « santé et prévention », « quels sont mes droits, comment y accéder » etc ...

Pour l'accès aux droits ⇒ contact est pris avec la CPAM - (COPIL 21 Février 2017)

Rendez-vous à prendre avec la CPAM, caisse de retraite et autres ...

Fiche par thème à réaliser – pour communication

(COPIL 8/06/2017).

RDV pris avec la CPAM: intervention à la demande (COPIL du 31/01/2018)

#### Préconisation 2 :

Courant 2<sup>ième</sup> semestre 2017, un atelier informatique sera proposé aux résidents de l'EHPAD du Bois d'Huré pour, sous réserve de recrutement de personnes en emploi civique qui ont le profit demandé – des places pourront être offertes à des personnes extérieures de l'établissement. (COPIL 21 Février 2017)

Atelier informatique au centre socio-culturel – forte demande Recherche bénévoles animateurs conseil des sages fait recherches (COPIL 8/06/2017)

## Enjeu n° 4 – Améliorer l'accès et/ou le maintien dans un logement adapté pour les aînés les plus fragiles

anioo ioo piao ira	9				
Préconisations	Pistes d'actions proposées	Commune de Lagord	Positionnement C.C.A.S.	Partenaires	Echéance
1 Sensibiliser à la question du bien vieillir à domicile	Développer des actions collectives thématiques de sensibilisation		Forum (COPIL 21 Février 2017) Atelier thématique sur le bien vieillir Risques domesti Hygiène de vie etc		2018/2019 En fonction de la disponibilité de la salle polyvalente de Lagord
2 Proposer une offre alternative de logements aux aînés sur Lagord	Envisager une politique de logements adaptables Explorer la possibilité de cohabitations intergénérationnelles Envisager la construction d'une résidence intergénérationnelle sur Lagord	Réflexion à faire en cohérence avec le PLUI	Participation à la réflexion, mais pas de la compétence du CCAS		

#### Préconisation 1 :

En lien avec le département, envisager une information sur les aides financières pour l'aménagement du logement (ANAH, APA, ...) mais aussi sur les aménagements qui peuvent être faits pour faits pour faciliter la vie à domicile au quotidien (COPIL du 31/01/2018)

#### Préconisation 2 :

Sensibiliser sur différents à un parcours évolutif de l'habitat.

Réflexion à faire en cohérence avec le PLUI et avec les bailleurs sociaux. (COPIL 21 Février 2017)

#### Récapitulatif des actions menées sur le territoire de Lagord en faveur des séniors

Structure porteuse	Objet	Périodicité	Où	Comment
C.C.A.S.	Semaine bleue	1 semaine/an Octobre	EHPAD – club aînés et (Centre socio- culturel	Echange entre les EHPAD/Club aînés et atelier intergénérationnel Et ouverture à tous
C.C.A.S.	Repas et galette	Repas : automne Galette : hiver	Salle polyvalente	Sur invitation et inscription
(agoro	Plan canicule  Rompre l'isolement et	Eté		Appel téléphonique et visite à domicile par élus, bénévoles et
C.C.A.S.	prévention			comités de quartier
C.C.A.S.	Mobilité des séniors Ateliers : Transports collectifs Prévention routière Mobilité vélo et piéton	Projet: annualisation des différents ateliers Prévision: 2017 et 2018	Locaux communaux Et territoire de la commune	Pour chaque atelier : une partie théorique et une partie pratique avec une mise en situation
C.C.A.S.	Transports collectifs Aide au paiement abonnement transport pour les séniors bénéficiaires de l'ASPA	Annuel	CCAS	Participation du CCAS au paiement de l'abonnement RTCR, en fonction des ressources
C.C.A.S.	Télévigilance		CCAS	Renseignements auprès du CCAS Tarifs négociés Aide au montage du dossier Prise en charge par le CCAS des frais d'installation
C.C.A.S.	Mutuelle			Convention de partenariat avec Ma Mutuelle Ma Santé
C.C.A.S.	Aides facultatives	Aides ponctuelles, sur dossier, conformément au règlement des aides facultatives du CCAS	CCAS	Sur dossier, sous conditions de ressources
Commune Médiathèque	Atelier « méninges et vous » sur la médiathèque (salle de conférence).— Communication dans le billet du mois et « Lagord on sort » —	Hebdomadaire	Médiathèque	C'est un atelier fermé, une dizaine de personnes habituées (réseau) Contenu : 2 participants se relaient en tant « qu'animateur » de séance et proposent des jeux de mémoire (textes, images)

Club des Aînés	RDV hebdomadaire Sorties	Vendredi A-M Selon calendrier	Salle Charier Sorties extérieures	Renseignements à prendre auprès du club des aînés
Centre socio- culturel	Séniors en vacances	1 fois/an – ( <i>Printemps</i> )	Région française	Prendre informations auprès du centre socio-culturel
Centre socio- culturel	Repas et sorties	Mensuel	Centre socio- culturel	Prendre informations auprès du centre socio- culturel
Les 4 Vents Centre Socio-Culturel  Centre socio- culturel	Ateliers thématiques		Centre socio- culturel	Prévention ou initiation à des techniques spécifiques Prendre informations auprès du centre socio- culturel
Les 4 Vents Centre Socio-Culturel  Centre socio- culturel	Ateliers adultes-séniors Gym sénior/gym tonic Pilates-Qi Gong- Stretching-Marche- Yoga-Aquagym-Tricot- Couture-Informatique- Anglais-Remue méninges-Jeux de cartes-Scrabble	Hebdomadaire	Centre socio- culturel	Prendre informations auprès du centre socio- culturel
Rayon d'Or	Repas	Tous les jours		Contact à prendre auprès du Rayon d'Or
Association CLASS	Club de Lagord Sports Séniors Santé	Ateliers sportifs hebdomadaires	Salles municipales	

